

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73053

Objet

Acquisition d'immeubles
dans le cadre de la réali-
sation du P.O.S, av. du
"saine-Arnaud. Aménagement
du Carrefour dit du "Gros
Chêne" Enquête Publique
Acquisition Terrain
MILLIEROUX.

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOCHE, MM. BUJARD, DUFOUR,
BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,
NAULIN, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Melle FOCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTRÉAU, DELAIR,
BOUDET, Mme FAVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 Novembre 1972,

Vu l'arrêté municipal en date du 8 Février 1973 prescrivant
l'enquête publique prévue par l'arrêté du 18 Juin 1960 modifié
et complété par l'arrêté du 7 mars 1964 et qui s'est déroulée du
9 au 16 Février 1973, le dossier de l'affaire ayant été déposé
à la Mairie afin que le public puisse en prendre connaissance et
formuler ses observations, le cas échéant.

Vu le registre d'enquête clos à la date du 16 Février 1973
par M. DRENO Pierre, Commissaire-Enquêteur,

Vu les conclusions de M. le Commissaire-Enquêteur rappelées
ci-après :

"Pour ces motifs, le Commissaire-Enquêteur soussigné ne
saurait que donner un avis très favorable au projet de la Muni-
cipalité de Royan, d'acquérir la parcelle désignée ci-dessus pour
l'amélioration du carrefour dit "du Gros Chêne".

Le Conseil Municipal à l'unanimité,


./.

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section BI N° 201 appartenant à M. MILLIBROUX Albert, domicilié à ROYAN Maine-Arnaud.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. Les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



G. TETARD.